### Centre international de Recherche sur le Cancer



**Conseil de Direction Soixantième Session** 

GC/60/Min.3 18/06/2018

Lyon, 16–18 mai 2018 Auditorium

### PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SEANCE

CIRC, Lyon

Jeudi 17 mai 2018, à 14h40

Président : Professeur Mads Melbye (Danemark)

Secrétaire : Dr Christopher P. Wild, Directeur du CIRC

### **SOMMAIRE**

		Page
1.	Allocution du Directeur général de l'OMS	4
2.	Rapport du Conseil scientifique sur sa cinquante-quatrième session	5
3.	Réponse du Directeur aux recommandations de la 54 <sup>ème</sup> session du Conseil scientifique	
4.	Déclaration de l'Association du Personnel du CIRC	8
5.	Mécanismes de coordination et de communication entre le CIRC et l'OMS, tant au niveau opérationnel que de la direction	8
6.	Rapport financier, Rapport du Commissaire aux comptes et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	17
7.	Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail, 2016–2017	20
8.	Rapport sur la politique du CIRC en matière de libre accès à ses publications	21
9.	Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts	22
10.	Acceptation des dons	23

### Représentants des Etats participants

Professeur Mads MELBYE, *Président*Dr Stephen M. ROBBINS, *Vice-Président*Canada

Mme Lucero HERNANDEZ

Dr Diane STEBER-BÜCHLI, *Rapporteur* Suisse

Mme Barbara LÜBBEN Allemagne

M. Thomas IFLAND

Professeur Brendan MURPHY

Mme Elisabeth TISCHELMAYER

M. Lieven DE RAEDT

Dr Ana Cristina PINHO MENDES PEREIRA

Australie

Belgique

Brésil

Dr Livia DE OLIVEIRA PASQUALIN

Dr Rafael DE ANDRÉS MEDINA Espagne

Dr Douglas LOWY Etats-Unis d'Amérique

Dr Ann CHAO

Dr Gabrielle LAMOURELLE (excusée)

Dr Rachel OWEN
Dr Lisa STEVENS

Dr Sarah LLOYD STEVENSON

Dr Dmitry KOSTENNIKOV Fédération de Russie

Dr Igor KOROBKO (excusé)

Dr Eduard SALAKHOV (excuse)

Dr Zoya SEREDA (excusée)

Dr Alexey NOVOZHILOV

Dr Sergey IVANOV

Professeur Juhani ESKOLA Finlande

Dr Janne PITKÄNIEMI

Dr Tuula HELANDER

Professeur Norbert IFRAH France

Dr Jocelyne BÉRILLE M. Thomas DUBOIS

Dr Prabha ARORA Inde

Professeur Reza MALEKZADEH Iran (République islamique d')

Dr Fenton HOWELL Irlande
Dr Mauro BIFFONI Italie

Dr Pietro COMBA

M. Hiroyuki HORI Japon

Dr Seiichiro YAMAMOTO

Dr Latifa BELAKHEL Maroc
Professeur Pål Richard ROMUNDSTAD Norvège
M. Jeroen HULLEMAN Pays-Bas
Dr Al-Hareth M. AL-KHATER Qatar

Dr Haerae KIM République de Corée

Dr Young Joo WON

Dr Mark PALMER Royaume-Uni de Grande-Bretagne

Dr Mariana DELFINO-MACHIN et d'Irlande du Nord

Dr Karin SCHMEKEL Suède

Dr Sandra KLEINAU

Pas de représentant Turquie

### Organisation mondiale de la Santé

Dr Svetlana AKSELROD, Sous-Directrice générale, Maladies non transmissibles et santé mentale (NMH)

Mme Sigrid KRANAWETTER, Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS

M. Derek WALTON, Conseiller juridique de l'OMS

#### **Observateurs**

Dr JIE He, Président du Centre national du cancer, Chine

Dr MIN Dai, Directrice du Département des communications internationales, Centre national du cancer, Chine

Dr Julie TORODE, Directrice Adjointe, Responsable Actions de sensibilisation et réseaux, Union internationale contre le Cancer (UICC)

Professeur Giske URSIN, Présidente du Conseil scientifique

### Commissaire aux comptes

M. Lito Q. MARTIN, Commission de vérification des comptes, Philippines (excusé)

#### Secrétariat

Dr C.P. WILD, Secrétaire	Mme D. D'AMICO	Dr R. NJIE
Dr T. LANDESZ	Dr P. FERRARI	Mme A. SANTHIPRECHACHIT
	Mme E. FRANÇON	Dr A. SCALBERT
Dr M. ALMONTE	Dr N. GAUDIN	Dr J. SCHÜZ
Dr P. BASU	Dr M. GUNTER	Dr I. SOERJOMATARAM
Mme A. BERGER	Dr Z. HERCEG	Dr K. STRAIF
Dr F. BRAY	Dr R. HERRERO	Dr M. TOMMASINO
Dr P. BRENNAN	Dr B. LAUBY-SECRETAN	Dr J. ZAVADIL
Dr G. CLIFFORD	Dr F. LOZANO	
Dr I. CREE	Dr J. MCKAY	

### 1. ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMS : Point 10 de l'Ordre du jour

S'exprimant au nom du Directeur général, le Dr Tedros, le Dr AKSELROD (Sous-Directrice générale de l'OMS chargée du Groupe Maladies non transmissibles et santé mentale) félicite le Directeur pour ses nombreuses années au service du CIRC; durant son mandat, le travail réalisé par le Centre a pris une nouvelle dimension et le nombre d'Etats participants a augmenté. Le Directeur a également contribué à faire du cancer une priorité de santé publique à l'échelle mondiale. Elle félicite la Directrice nouvellement élue, le Dr Weiderpass, et se réjouit de leur prochaine collaboration.

Parmi les facteurs jouant un rôle dans la progression rapide des maladies non transmissibles – consommation de tabac et d'alcool, pauvreté, inégalités, mauvaise alimentation, pollution environnementale et conflits – nombreux sont ceux ayant un lien direct avec le cancer. Le fardeau du cancer augmentant, il va devenir de plus en plus difficile pour les budgets et les systèmes de santé de faire face à la situation, en particulier dans les pays moins développés. Depuis plus de 50 ans, le Centre contribue à une meilleure compréhension à l'échelle mondiale de la façon dont les facteurs de risque jouent un rôle dans le développement du cancer et recueille des données fiables sur le cancer. L'OMS a transposé ces données en politiques destinées à améliorer la santé de tous. Pour être efficace et éviter tout risque de confusion et de doublons, le travail des deux agences doit être coordonné et aligné.

Le Conseil de Direction et les Etats Membres de l'OMS ont demandé l'établissement de procédures opérationnelles standardisées afin d'améliorer la coordination entre le Centre et les autres entités de l'OMS : des procédures provisoires vont ainsi faire l'objet de discussions lors de la présente session. Le Dr AKSELROD appelle les Etats Membres et le Conseil de Direction à s'engager pleinement dans les décisions majeures qui vont être prises, en conformité avec les priorités des deux organisations.

Le projet du treizième programme général de travail de l'OMS établit un nouveau modèle opérationnel ainsi que des priorités à la définition desquels le travail réalisé par le Centre a contribué. Le CIRC et l'OMS ont œuvré à une plus grande disponibilité de données fiables et de grande qualité sur l'incidence du cancer et la mortalité liée au cancer, au suivi des progrès réalisés dans le monde en matière de lutte contre le cancer, à l'élaboration de programmes de lutte contre le cancer et à une meilleure compréhension de l'étiologie du cancer. En 2017, 65% des Etats Membres de l'OMS ont déclaré avoir un registre du cancer, contre 45% en 2010. Le recueil de données sur le cancer et la préparation de jeux de données ventilés sont indispensables pour pouvoir suivre les progrès réalisés par rapport aux objectifs mondiaux fixés par le Cadre mondial de suivi pour les maladies non transmissibles, les Objectifs de développement durable des Nations Unies ainsi que le programme général de travail.

L'OMS et le CIRC ont coordonné avec succès leur travail en matière de lutte contre le cancer du col de l'utérus et collaborent désormais avec d'autres agences des Nations Unies dans le cadre du Programme commun mondial des Nations Unies pour la lutte contre le cancer du col de l'utérus, parlant d'une même voix et adoptant une approche unique. Les deux agences ont également travaillé en étroite collaboration sur la nouvelle priorité que constitue le cancer de l'enfant ainsi qu'à la préparation du rapport mondial sur le cancer prévu par la résolution WHA70.12 de

l'Assemblée mondiale de la Santé – un rapport axé sur les politiques et destiné à fixer les grandes lignes du programme de lutte contre le cancer pour la décennie à venir.

L'OMS et le CIRC, à tous les niveaux et dans toutes les sections, doivent être guidés par leur mandat et leurs priorités stratégiques respectifs et doivent collaborer au niveau de la planification, de la coopération technique et de la diffusion des informations. Un dialogue accru aux niveaux technique et de la direction permettra une communication cohérente et la prise en compte des conclusions scientifiques dans les nouvelles politiques. Un plan stratégique est nécessaire pour déterminer de quelle façon les résultats de la recherche menée par le CIRC peuvent être communiqués aux parties prenantes de manière judicieuse. Au niveau politique, il existe actuellement une forte dynamique d'action comme le montrent les préparatifs en vue de la Troisième Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, qui aura lieu à New York le 27 septembre 2018. Le Dr AKSELROD se réjouit par avance de la poursuite des discussions entre le CIRC et l'OMS et a hâte de collaborer avec le Centre durant l'année à venir.

### 2. RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR SA CINQUANTE-QUATRIEME SESSION : Point 11 de l'Ordre du jour (Document GC/60/4)

## 3. REPONSE DU DIRECTEUR AUX RECOMMANDATIONS DE LA 54<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE : Point 12 de l'Ordre du jour (Document GC/60/5)

Le Professeur URSIN (Présidente du Conseil scientifique) fait un compte rendu de la cinquante-quatrième session du Conseil scientifique, qui a eu lieu du 31 janvier au 2 février 2018. Le Conseil scientifique a félicité le Directeur pour la façon dont il a assumé la direction du Centre et pour le travail remarquable qu'il a réalisé au cours des 10 dernières années. Il a accueilli favorablement le Rapport biennal 2016–2017 du CIRC, soulignant en particulier l'importance du portail internet Globocan, du programme de surveillance du cancer, qui souffre d'un cruel manque de ressources, ainsi que du rôle de la recherche translationnelle, qui transpose les résultats de la recherche en laboratoire en politiques. Le Conseil scientifique a exprimé son inquiétude face au scepticisme injustifié que manifestent certaines populations à l'égard des vaccins utilisés dans la prévention du cancer et a demandé au Centre de communiquer à l'OMS ainsi qu'aux autres parties intéressées les données scientifiques relatives à l'innocuité et à l'efficacité de ces vaccins.

Le Conseil scientifique est par ailleurs très inquiet de la réduction des possibilités offertes aux jeunes chercheurs, en particulier ceux issus des pays à revenu faible et intermédiaire, suite à la suspension du programme de bourses et à l'annulation de l'Université d'été du CIRC 2017. L'éducation et la formation sont deux fonctions essentielles du CIRC. Le Conseil scientifique a souligné l'importance et la portée mondiale des *Handbooks of Cancer Prevention* et des Monographies du CIRC, qui fournissent des informations fondamentales et extrêmement utiles, établies selon un protocole prédéfini et d'après des critères rigoureux et faisant l'objet d'évaluations par des experts indépendants. Le Conseil scientifique estime que le choix des agents et le calendrier des évaluations doivent continuer à être du ressort du Directeur du Centre, et exclusivement sur la base de critères scientifiques. Il a encouragé le Centre à poursuivre son

dialogue avec l'OMS concernant l'identification de la dangerosité des produits et l'évaluation des risques encourus.

Tout en approuvant la construction du Nouveau Centre telle qu'elle est proposée, le Conseil scientifique a fait remarquer que le calendrier et les contraintes budgétaires du projet présentaient des risques majeurs. Des plans d'urgence doivent être mis en place afin de garantir la sécurité des ressources scientifiques (par exemple des échantillons biologiques) et de l'infrastructure informatique. Les décisions concernant l'aménagement interne du nouveau bâtiment devront être prises le plus tard possible afin de fournir un maximum de flexibilité aux chercheurs de laboratoire.

Le Conseil scientifique s'inquiète de l'absence de parité entre hommes et femmes au sein de l'encadrement. Ainsi, dans les Sections et Groupes scientifiques, 21 postes d'encadrement sur 25 sont occupés par des hommes (cinq d'entre eux étant à la fois Chefs de Groupe et de Section, on peut considérer que 15 responsables scientifiques sur 20 sont des hommes). Une telle situation n'est pas appropriée pour une organisation scientifique internationale.

Le Conseil scientifique a été impressionné par la grande qualité des recherches présentées lors de la session de présentation des posters et des sessions parallèles consacrées aux trois thèmes de recherche transversale suivants : études de cohorte à grande échelle, bases de données publiques sur le cancer et contribution du CIRC à la mise en application de la résolution WHA70.12 de l'Assemblée mondiale de la Santé portant sur la prévention et la lutte contre le cancer. Il a exprimé sa satisfaction concernant la réponse du Directeur aux audits des Sections réalisés l'année précédente.

Deux Sections ont fait l'objet d'un audit lors de la session 2018. La Section Détection précoce et prévention (EDP) a obtenu les résultats suivants : « Remarquable » pour le travail réalisé et « Remarquable » à « De premier plan » pour les nouveaux projets. Le travail réalisé et les nouveaux projets ont été jugés en parfaite adéquation avec la mission du CIRC. La Section Nutrition et métabolisme (NME) a quant à elle obtenu les résultats suivants : « Remarquable » pour le travail réalisé et « Remarquables » pour les nouveaux projets. Le travail réalisé et les nouveaux projets ont été jugés en parfaite adéquation avec la mission du CIRC. Un seul audit sera réalisé en 2019, celui de la Section Synthèse des données et classification (ESC). Le Groupe d'audit sera constitué du Dr Christine Friedenreich (Présidente du Groupe d'audit) et du Dr Eugenia Dogliotti, toutes deux membres du Conseil scientifique.

Le Conseil scientifique a pris note que les cours du CIRC suscitaient d'excellents commentaires et a souligné l'impact positif à long terme de la formation sur l'amélioration de la prévention et du traitement du cancer. Il s'est enquis de la possibilité de mettre en place des plateformes bidirectionnelles afin d'améliorer l'interaction entre formateurs et étudiants, en particulier ceux issus des pays à revenu faible et intermédiaire. Il a encouragé le Centre à poursuivre le développement de ses précieux outils d'apprentissage en ligne.

Le Conseil scientifique a exprimé son soutien à la politique de libre accès du CIRC s'appliquant à la publication d'articles dans les revues et a appuyé la demande du Directeur pour l'attribution d'un financement supplémentaire de la part du Fonds spécial du Conseil de Direction pour les années 2019 et 2020. Il a également appuyé deux autres demandes de financement par le Fonds spécial portant sur l'achat d'un immunocolorateur et d'échantillons biologiques dans le but de

reconstituer la biobanque Etude prospective européenne sur le Cancer et la Nutrition (EPIC), pour un montant de 535 000 euros.

Le SECRETAIRE attire l'attention sur le document <u>GC/60/5</u>, qui constitue sa réponse détaillée aux recommandations du Conseil scientifique. Le Secrétariat apprécie hautement les avis exprimés par les experts du Conseil scientifique et partage les inquiétudes du Conseil concernant le manque de ressources disponibles pour les activités de surveillance du cancer et la recherche en laboratoire. Depuis la session du Conseil scientifique, le Centre a reçu un don conséquent d'un montant de 225 000 euros, qui sera affecté aux activités de surveillance du cancer.

Il regrette la suspension du programme de bourses mais explique que, compte tenu des contraintes existant en termes de ressources, la seule autre alternative aurait consisté à dissoudre un groupe de recherche entier. Il poursuit sa recherche de financements volontaires pour le programme de bourses auprès d'autres sources, notamment auprès de la Commission européenne qui, par le passé, avait participé au financement par le biais du programme cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne People-Cofund-Actions Marie Curie.

De la même manière, il partage les inquiétudes du Conseil scientifique quant au faible niveau de représentation des femmes dans l'encadrement des Groupes et Sections du Centre, ce problème ayant encore été amplifié par plusieurs récents départs à la retraite. Il attire à ce sujet l'attention sur les réponses qu'il a fournies dans le Rapport du Directeur (document <a href="GC/60/3">GC/60/3</a>). Au niveau de l'encadrement supérieur (catégories P4 et supérieures), la situation est meilleure, 30% des postes étant occupés par des femmes. Le Secrétariat envisage la création de « groupes de travail du cancer » qui seraient dirigés par des chercheurs du Centre en milieu de carrière et seraient consacrés à des thèmes transversaux tels que les localisations spécifiques du cancer ou les déterminants sociaux de la santé. Le SECRETAIRE espère que cette initiative permettra d'augmenter en temps voulu le nombre de femmes présentes au sein de l'encadrement. Il remercie les Groupes d'audit et le Conseil scientifique pour les recommandations émises à l'issue des audits des Sections et dont le Secrétariat prend bonne note.

En réponse à un point soulevé par le Professeur MURPHY (Australie), le SECRETAIRE explique que le nouveau système d'évaluation plus détaillé mis au point par le Conseil scientifique est très utile pour l'évaluation des progrès réalisés et la définition de l'orientation future du travail de la Section ou du Groupe concerné. Il permet notamment d'identifier les changements nécessaires au niveau de la structure ou les lacunes à combler au niveau des activités.

M. HULLEMAN (Pays-Bas) partage l'opinion du Conseil scientifique sur l'importance d'une communication efficace entre le Centre, l'OMS et les parties prenantes, afin d'informer de manière adéquate l'opinion publique sur des sujets controversés tels que l'immunisation.

S'exprimant en tant que représentant du Danemark, le PRESIDENT indique que son gouvernement a été en mesure de fournir les données scientifiques démontrant que les individus non immunisés contre le virus du papillome humain présentaient un risque accru de développer un cancer.

Le SECRETAIRE fait remarquer que le rôle du Centre est de recueillir et de rassembler les données scientifiques, celui de l'OMS consistant à les présenter aux décideurs et au public.

Le Professeur URSIN (Présidente du Conseil scientifique) souligne à nouveau l'importance d'une communication efficace et rapide entre le CIRC et l'OMS, de nouveaux sujets controversés en lien avec la santé pouvant apparaître à tout moment.

Le Dr SCHMEKEL (Suède) fait remarquer que les membres du Conseil de Direction issus de pays disposant d'une expérience relativement conséquente en matière de promotion de la parité hommes-femmes pourraient fournir des conseils utiles à leurs collègues. Dans les pays nordiques, par exemple, les comités de recrutement incluent souvent un observateur chargé de contrôler les procédures afin de détecter toute éventuelle discrimination sexuelle.

Le Professeur URSIN (Présidente du Conseil scientifique) ajoute qu'il est nécessaire d'anticiper les problèmes de parité hommes-femmes avant qu'ils n'apparaissent et de prendre les mesures appropriées en encourageant les candidatures du sexe sous-représenté et en fournissant une formation appropriée aux membres des comités de recrutement.

Le SECRETAIRE indique que le problème réside essentiellement dans le faible nombre de candidatures féminines aux postes d'encadrement et non dans le caractère discriminatoire du processus de recrutement. Il invite les membres à fournir tout conseil qui pourrait se révéler utile en la matière.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport du Conseil scientifique » (GC/60/R6) :

Le Conseil de Direction.

Ayant passé en revue le rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquante-quatrième session (Document GC/60/4) et la réponse du Directeur (Document GC/60/5),

- 1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/60/4) avec grand intérêt ;
- 2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et
- 3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquante-quatrième session.

La résolution est adoptée.

### 4. DECLARATION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DU CIRC : Point 13 de l'Ordre du jour (Document GC/60/6)

Mme LIGNINI (Association du Personnel du CIRC) rend compte des activités du Comité de l'Association du Personnel au cours de l'année écoulée. L'effectif du Comité, qui compte neuf membres et une secrétaire à temps partiel, est de nouveau au complet.

En juillet 2017, deux de ses membres ont participé à la troisième réunion du Bureau exécutif mondial, qui s'est tenue à Genève et qui rassemblait les représentants de toutes les associations régionales du personnel de l'OMS. Le Directeur général de l'OMS a exprimé son ferme soutien pour le travail réalisé par les associations du personnel et a déclaré qu'il était à l'écoute de leurs suggestions. Conformément aux recommandations des associations du personnel, les politiques relatives aux congés d'adoption et de maternité de substitution ont été révisées tandis que le congé de paternité a été porté de quatre à huit semaines pour les naissances multiples.

Le 7 décembre 2017, le CIRC et l'OMS ont célébré la « Journée du respect sur le lieu de travail » à l'occasion du premier anniversaire du lancement de la Campagne pour le respect sur le lieu de travail de l'OMS. Cet événement a été l'occasion pour le personnel de se recentrer sur les valeurs fondamentales définies dans le Code d'éthique et de comportement professionnel de l'OMS. Invité à s'exprimer dans le cadre de groupes de discussion, le personnel a émis des idées qui serviront à élaborer au cours des prochains mois les règles de courtoisie du CIRC, qui devront être respectées lors des échanges par courrier électronique, pour l'occupation partagée des bureaux ainsi que pour les réunions.

Les cours hebdomadaires de gymnastique, Pilates, Zumba et yoga continuent à être très prisés. Malheureusement, la salle du personnel qui servait jusqu'ici à la détente, au tennis de table et à certaines activités pratiquées à l'heure du déjeuner a été transformée en salle de formation. La gamme de produits marqués au logo du CIRC s'est enrichie de nouveaux articles, les bénéfices générés par leur vente servant à parrainer la participation des membres du personnel à des manifestations sportives locales et, le cas échéant, à acheter ou à renouveler l'équipement nécessaire pour les activités sportives.

Le personnel est heureux d'avoir été consulté sur les plans du Nouveau Centre, en particulier pour la nouvelle cafétéria, espace commun destiné à l'ensemble du personnel. Le Comité espère que les résultats du rapide sondage réalisé auprès du personnel seront pris en compte lors de l'élaboration des plans détaillés de la cafétéria.

Le Comité continuera à rencontrer le Directeur de l'Administration et des Finances et le Responsable des Ressources humaines au moins deux fois par an et le Directeur au moins une fois par an, afin de maintenir et de renforcer les relations constructives et positives qui ont été établies jusque-là.

Le SECRETAIRE félicite le Comité de l'Association du Personnel pour l'excellent travail qu'il a réalisé et exprime sa satisfaction quant au fait que son effectif est de nouveau complet. Les résultats des groupes de discussion qui ont eu lieu lors de la Journée du respect sur le lieu de travail et d'une nouvelle initiative faisant appel à des experts externes contribueront à renforcer les efforts du Centre visant à prévenir les conflits sur le lieu de travail.

## 5. MECANISMES DE COORDINATION ET DE COMMUNICATION ENTRE LE CIRC ET L'OMS, TANT AU NIVEAU OPERATIONNEL QUE DE LA DIRECTION : Point 14 de l'Ordre du jour (Document GC/60/13)

Le SECRETAIRE explique que, lors d'une réunion initiale qui a eu lieu durant l'été 2017, le Dr Tedros, Directeur général de l'OMS, a donné le ton en matière de collaboration entre le CIRC et l'OMS. Celui-ci a alors salué la valeur du travail réalisé par le CIRC et les nombreux avantages en résultant. Il a également été clair quant à la nécessité d'améliorer certains domaines de collaboration et de résoudre les problèmes rencontrés afin que l'OMS et le CIRC puissent aller de l'avant et récolter les fruits de leurs efforts conjoints visant à améliorer la santé publique mondiale. Un tel discours volontariste était utile pour le travail qui allait suivre.

La tension relative à l'identification de la dangerosité des produits et à l'évaluation des risques encourus a notamment eu pour conséquence fâcheuse d'éclipser les nombreux domaines dans lesquels la collaboration entre le Centre et l'OMS fonctionne particulièrement bien, que ce soit au niveau du siège qu'aux niveaux régional et national : l'Annexe 2 du Document <u>GC/60/13</u> dresse ainsi la liste impressionnante des domaines de collaboration avec l'OMS, y compris des projets de recherche, des participations à des groupes d'experts et des collaborations stratégiques. De nombreux projets sont lancés à l'initiative de chercheurs et naissent de l'intérêt commun que partagent pour certains domaines des individus travaillant à l'OMS et au CIRC. Il est aujourd'hui possible d'adopter une approche plus stratégique et d'améliorer l'implication de haut niveau du CIRC dans le processus de planification de l'OMS, y compris dans le programme général de travail.

Il a ainsi été convenu, avec le soutien du Dr Tedros, que le CIRC développerait une procédure opérationnelle standardisée visant à garantir la coordination et la communication en matière d'identification de la cancérogénicité des produits et d'évaluation des risques encourus. Il convient à ce titre de remercier tout particulièrement le Dr Swaminathan, Directrice générale adjointe de l'OMS chargée des programmes, le Dr Akselrod, Sous-Directrice générale chargée du Groupe Maladies non transmissibles et santé mentale, et le Dr Schwartländer, Chef de Cabinet, dont le soutien a été déterminant pour la réalisation des progrès effectués. La procédure opérationnelle standardisée provisoire qui a été présentée a été approuvée par le CIRC et par le Bureau du Directeur général de l'OMS; elle constitue un point de départ qui permettra une exécution coordonnée des processus et sera ultérieurement optimisée sur la base de l'expérience acquise lors de son application. Dans les mois à venir, le travail se poursuivra sur les méthodologies scientifiques utilisées.

L'exigence fondamentale à laquelle doit répondre la procédure opérationnelle standardisée est d'éviter que les parties prenantes aient l'impression que l'OMS, dont le CIRC fait partie, émet des avis contradictoires. Il convient de souligner que le Centre effectue des évaluations depuis plus de 40 ans et que, durant toutes ces années, les cas d'avis contradictoires ont été exceptionnels. La procédure opérationnelle standardisée a fait l'objet de plusieurs versions, les principes et les détails pratiques qui y sont définis devant être examinés avec le plus grand soin.

La procédure opérationnelle standardisée définit les acteurs clés, les calendriers, les responsabilités, la planification stratégique en matière de priorité donnée aux différents agents, la notification des réunions, l'évaluation des agents et la diffusion des conclusions. Conformément

aux recommandations du Conseil scientifique, la décision finale concernant les agents à évaluer et le calendrier des évaluations relève du Directeur du CIRC; la procédure opérationnelle standardisée garantit toutefois que ce type de décisions est pris en étroite collaboration avec le Bureau du Directeur général de l'OMS. Au niveau stratégique, les collègues de l'OMS seront pleinement impliqués dans le processus de définition des priorités, celui-ci étant basé sur les délibérations d'un Groupe consultatif indépendant composé d'experts scientifiques extérieurs au CIRC. Le programme de chaque évaluation sera diffusé dans toute l'Organisation et sera notamment transmis aux Etats Membres de l'OMS et aux Etats participants du CIRC, accompagné d'un document d'information sur le contexte. Un Chargé de liaison de l'OMS – une personne nommée bénéficiant de l'expertise technique appropriée – participera à chaque réunion des Monographies ou des *Handbooks* du CIRC et constituera un point de contact central pour le CIRC.

La coordination de la diffusion des conclusions entre les Départements de la communication du CIRC et de l'OMS a fait l'objet d'une réflexion approfondie ; différents processus de communication seront déclenchés selon le niveau d'intérêt des médias escompté. Un processus similaire en termes de dialogue, de préparation et de communication a été suivi pour les sept précédentes réunions des Monographies. Aucun problème majeur ne s'est posé et ce processus a généré une bonne volonté de part et d'autre.

Un groupe externe d'experts composé d'observateurs issus d'agences de réglementation nationales fait régulièrement le point sur la méthodologie utilisée pour les Monographies et les *Handbooks* du CIRC. Une révision du Préambule aux Monographies du CIRC est prévue pour novembre 2018 ; la réunion correspondante sera précédée d'une consultation publique et il sera possible de soumettre des commentaires écrits et oraux par l'intermédiaire d'un webinaire. Il est prévu que des sessions spécifiques relatives au Préambule soient organisées pour les membres du Conseil de Direction, avec notamment deux téléconférences.

Le Conseil de Direction est invité à approuver la procédure opérationnelle standardisée provisoire et à prendre note des leçons tirées de l'expérience, des collaborations positives entre le CIRC et l'OMS et de la volonté de renforcer la coopération à un niveau plus stratégique.

M. HORI (Japon) demande si la procédure opérationnelle standardisée a un statut provisoire dans l'attente de son approbation par le Conseil de Direction ou si elle a déjà été approuvée. Il sollicite l'avis de la représentante du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS concernant le processus d'approbation d'une procédure opérationnelle standardisée s'appliquant à deux organisations ayant chacune leur instance dirigeante. Il fait remarquer que le Conseil de Direction du CIRC est à l'origine des discussions sur l'amélioration de la coopération et de la coordination. Il demande au Secrétariat de rendre compte du statut de la mise en œuvre de la procédure opérationnelle standardisée lors des sessions ultérieures du Conseil de Direction.

Le SECRETAIRE explique qu'il a été convenu que la procédure opérationnelle standardisée serait mise en œuvre dans sa forme actuelle : le terme « provisoire » signifie que cette procédure est un document évolutif qui sera actualisé ultérieurement sur la base de l'expérience acquise dans la pratique. Un rapport relatif au statut de la mise en œuvre de la procédure opérationnelle standardisée et à l'expérience acquise lors de son application sera soumis au Conseil de Direction.

En réponse à la question du représentant du Japon, Mme KRANAWETTER (Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) indique que la procédure opérationnelle standardisée est un document standard et non un traité juridique ou un accord de coopération. A ce titre et bien que le Conseil de Direction soit à l'initiative de son élaboration, il ne nécessite pas une approbation des instances dirigeantes respectives, mais uniquement une approbation des personnes nommées par les directeurs respectifs au niveau opérationnel.

Le Dr CHAO (Etats-Unis d'Amérique) convient que la procédure opérationnelle standardisée proposée constitue un très bon point de départ et prend note de la collaboration positive entre le CIRC et l'OMS. Elle salue et apprécie les efforts déployés par le CIRC et l'OMS pour définir conjointement des mécanismes de coordination et de communication ainsi que leur engagement à mettre en œuvre et à améliorer la procédure opérationnelle standardisée provisoire. Pour être encore plus efficace, celle-ci pourrait inclure davantage d'informations relatives au CIRC et à l'OMS, notamment le nombre et le type de membres de l'OMS reguis pour satisfaire les exigences de la procédure opérationnelle standardisée. Ainsi, pour renforcer le résultat escompté de la procédure opérationnelle standardisée, une implication plus importante des Missions basées à Genève et des centres de liaison en matière de santé serait nécessaire. Des indicateurs de mesure devraient être intégrés afin de déterminer si les mesures définies ont l'effet souhaité en termes d'amélioration de l'efficacité, de renforcement de la participation des membres de l'OMS aux activités du CIRC et d'amélioration de la communication stratégique via un recours accru au Département de la communication de l'OMS. Le Dr CHAO recommande par ailleurs la mise en place d'un groupe de travail composé de représentants du CIRC, de l'OMS, des Etats Membres et d'autres parties prenantes et chargé de régler conjointement les problèmes découlant de la mise en œuvre de la procédure opérationnelle standardisée.

Mme LÜBBEN (Allemagne) exprime sa satisfaction quant à la procédure opérationnelle standardisée et à l'accent mis sur la communication et la diffusion des conclusions des évaluations. Néanmoins, la procédure opérationnelle standardisée couvre uniquement l'identification de la cancérogénicité des produits et l'évaluation des risques encourus. Il serait souhaitable qu'elle inclue d'autres procédures et, de manière générale, un champ de communication plus large, comme le laissait entendre le Point de l'Ordre du jour.

Concernant la gouvernance et l'efficacité de la communication, la participation au Conseil de Direction du Directeur général de l'OMS serait possible si la session du Conseil de Direction du CIRC et celle du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif (PBAC) de l'OMS n'étaient pas programmées au même moment. Par ailleurs, la procédure opérationnelle standardisée ne fait pas référence aux structures de gouvernance générale. Mme LÜBBEN approuve la volonté d'actualiser la procédure opérationnelle standardisée sur la base de consultations avec l'OMS et de l'expérience acquise. Ce point devrait être inscrit à l'Ordre du jour de la prochaine session du Conseil de Direction, puis de manière régulière lors des sessions ultérieures. La procédure opérationnelle standardisée fait référence à des groupes consultatifs (chargés notamment de décider des agents à évaluer). Elle souhaiterait savoir comment les membres de ces groupes seront choisis. Il est indiqué au paragraphe 41 (Annexe 1) du Document GC/60/13 que les résumés scientifiques mentionnent « toute opinion minoritaire divergente » alors qu'il serait préférable de mentionner l'ensemble des opinions minoritaires.

Le SECRETAIRE répond à la représentante des Etats-Unis d'Amérique que, concernant le nombre de membres de l'OMS requis pour satisfaire aux exigences de la procédure opérationnelle standardisée, il n'est certes pas en mesure de parler au nom de ses collègues de l'OMS, mais pense que le Bureau du Directeur général de l'OMS affectera la personne bénéficiant de l'expertise technique la plus adaptée à l'agent évalué à la réunion d'évaluation correspondante ; certaines réunions pourront porter sur plusieurs agents et, dans ce cas, plusieurs personnes pourront être affectées. Il est arrivé par le passé que l'homologue clé au sein de l'OMS ne soit pas identifié suffisamment tôt; il s'agit là d'un aspect qui sera amélioré à l'avenir. Il reconnaît que le Centre pourrait communiquer de manière plus efficace avec ses Etats participants par le biais de leurs Missions basées à Genève, à condition toutefois que cette communication se fasse conjointement avec le département approprié de l'OMS. Il convient également qu'il sera nécessaire d'intégrer des indicateurs de mesure afin de déterminer les progrès réalisés et de vérifier si les mesures définies ont l'impact souhaité. Le Groupe de travail pourrait permettre aux membres du CIRC et du siège de l'OMS de travailler sur la procédure opérationnelle standardisée tout en collaborant avec le Comité d'examen des directives de l'OMS (GRC), à Genève, afin de vérifier dans quelle mesure les processus utilisés par le CIRC pour les Monographies et les Handbooks sont compatibles avec les attentes du Comité; le Dr Susan Norris du Secrétariat du Comité a ainsi déjà été nommée pour participer à la réunion de révision du Préambule.

Concernant les points soulevés par la représentante de l'Allemagne, le SECRETAIRE fait remarquer que le CIRC a établi un bon dialogue avec ses collègues de l'OMS au cours des dernières années ; ses interactions avec le Département de la communication du siège de l'OMS ne sont pas limitées aux aspects concernant les Monographies et les Handbooks. Dans le cadre de ses fonctions, le Dr Gaudin, Responsable du Groupe Communication du CIRC, passe par ailleurs une partie de son temps à Genève afin d'assurer en interne une meilleure connexion des programmes de travail. La procédure opérationnelle standardisée ne traite pas des aspects liés à la gouvernance puisque les demandes du Conseil de Direction et de l'Assemblée mondiale de la Santé portaient exclusivement sur les domaines de l'identification de la dangerosité des produits et de l'évaluation des risques encourus. Le SECRETAIRE convient qu'il serait utile de rendre compte des progrès réalisés concernant la procédure opérationnelle standardisée lors de la prochaine session du Conseil de Direction. Concernant la composition des Groupes consultatifs, le Centre a pour habitude de lancer un appel à candidatures invitant les experts intéressés à faire acte de candidature ; des recommandations sont également émises par les Etats participants. Le Centre souhaite que les membres des Groupes consultatifs aient des expériences variées et que les différentes régions du monde et les deux sexes y soient représentés de manière équilibrée. La composition d'un Groupe consultatif sera annoncée deux mois avant la réunion correspondante afin de laisser aux membres le temps de procéder aux déclarations d'intérêts.

En réponse au point soulevé par la représentante de l'Allemagne, le Dr STRAIF (Responsable de la Section Synthèse des données et classification) explique que la référence à la mention, dans les résumés scientifiques, de « toute opinion minoritaire divergente » est liée à la définition que donne l'Organisation internationale de normalisation (ISO) du plein consensus : un débat scientifique a lieu, à l'issue duquel les chercheurs ayant éventuellement des opinions légèrement divergentes parviennent à un consensus, si toutefois un chercheur n'est pas d'accord avec le consensus, une opinion minoritaire divergente est enregistrée.

Mme HERNANDEZ (Canada) remercie le CIRC et l'OMS pour l'élaboration conjointe de la procédure opérationnelle standardisée. Celle-ci représente une première étape importante d'une démarche visant à renforcer la confiance du public et à favoriser la compréhension des défis et des opportunités que présentent les relations entre les deux organisations. Toutefois, elle ne comprend pas comment une coordination entre le CIRC et l'OMS va pouvoir être menée à bien dans la mesure où la décision finale en matière de choix des agents et de calendrier des évaluations est à la discrétion du Directeur du CIRC. La procédure opérationnelle standardisée a pour objectif d'améliorer la coordination concernant les Monographies et les Handbooks et il est satisfaisant de constater que le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a également été reconnu. Mme HERNANDEZ souhaite savoir si la procédure opérationnelle standardisée s'appliquera également au Réseau d'évaluation des risques des substances chimiques de l'OMS. La procédure opérationnelle standardisée mentionne que certaines définitions apparaissant dans les communications publiques seront clarifiées; elle souhaite savoir de quelles définitions il s'agit. Elle suggère par ailleurs que les résumés exécutifs ou les communiqués de presse relatifs aux classifications effectuées dans les Monographies fassent bien ressortir la distinction entre dangers et risques afin de clarifier la différence existant entre ces deux termes et d'éviter toute interprétation erronée. Le CIRC pourrait créer de nouveaux outils ou mécanismes afin de faciliter la compréhension des classifications, par exemple des définitions officielles qui pourraient être utilisées sur les réseaux sociaux. Mme HERNANDEZ souhaite savoir s'il serait possible de publier sur les sites internet du CIRC et de l'OMS une déclaration commune clarifiant le rôle de chacune de ces organisations ainsi que leur complémentarité en matière d'identification des dangers et d'évaluation des risques encourus ; cette déclaration devrait également faire référence aux entités communes OMS/FAO mentionnées dans la procédure opérationnelle standardisée.

La procédure opérationnelle standardisée est la première étape d'une démarche de grande envergure visant à trouver une mission conjointe pour le CIRC et l'OMS dans leurs programmes respectifs de recherche et d'élaboration de politiques. Dans le cadre d'une coordination entre les deux organisations, il est important d'avoir l'opinion de l'OMS sur les évaluations externes et sur la Stratégie à moyen terme. Enfin, la date de la session du PBAC du Conseil exécutif de l'OMS n'est pas un problème dans la mesure où il est peu probable que le Directeur général ait le temps d'assister à la session du Conseil de Direction du CIRC, qui a lieu juste avant l'Assemblée mondiale de la Santé ; le Secrétariat du CIRC pourrait peut-être organiser des séances d'information pour les Missions à Genève avant la session du Conseil de Direction, sur le modèle de celles organisées à Washington par l'OPS et à Genève par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Le SECRETAIRE répond à la représentante du Canada que le choix des agents et le calendrier des évaluations concernant les Monographies et les *Handbooks* du CIRC ainsi que les décisions finales les concernant sont du ressort du Directeur du CIRC, qui rend compte des décisions prises au Conseil de Direction et aux bailleurs de fonds extérieurs. La procédure opérationnelle standardisée définit clairement les responsabilités sans compromettre la cohérence des politiques. La différence existant entre identification des dangers et évaluation des risques a été clairement expliquée dans le document « Monographies du CIRC – Questions-Réponses »<sup>1</sup>. Un responsable de l'infographie

<sup>1</sup> Voir <a href="https://monographs.iarc.fr/wp-content/uploads/2018/07/QA\_FR.pdf">https://monographs.iarc.fr/wp-content/uploads/2018/07/QA\_FR.pdf</a>

et des réseaux sociaux a par ailleurs été chargé d'améliorer la communication visuelle. La suggestion de publier sur les sites internet des deux organisations une déclaration commune sur leurs rôles et leurs responsabilités peut faire l'objet d'une discussion avec ses homologues de l'OMS. Concernant les programmes communs, il convient de noter que l'OMS est représentée dans le groupe de travail qui participe à la définition de la Stratégie à moyen terme du CIRC, même si cette représentation n'a pas toujours eu lieu au niveau stratégique approprié : une modification de la représentation de l'OMS peut être envisagée pour la prochaine révision de la Stratégie. De même, il est possible de renforcer la communication bilatérale sur le développement stratégique en faisant participer le Directeur du CIRC aux groupes de travail du Sous-Directeur général et aux réunions du Groupe de la politique mondiale des directeurs régionaux : des domaines clés du Programme général de travail de l'OMS recoupent le mandat du CIRC sur des sujets tels que les injustices et les inégalités sociales en matière de santé. Une meilleure coordination entre les deux organisations peut également aider à résoudre certains problèmes de mobilisation des ressources, notamment via des propositions conjointes pour affecter des ressources à certaines activités. De nombreux domaines de la recherche sur le cancer ne font toutefois pas encore l'objet de politiques mais constituent néanmoins des priorités majeures : Helicobacter pylori constitue un facteur de risque important du cancer gastrique mais il n'existe pour l'instant aucune recommandation sur son éradication. Il faut espérer qu'avec le temps la recherche aboutira à la mise en application d'une politique. L'organisation de sessions d'information pour les Missions est une suggestion pertinente.

Le Dr AKSELROD (Sous-Directrice générale de l'OMS chargée du Groupe Maladies non transmissibles et santé mentale) indique que l'OMS et le CIRC continueront à collaborer étroitement et que la procédure opérationnelle standardisée représente une position commune. À travers ses commentaires, le Directeur s'est exprimé au nom des deux organisations. La procédure opérationnelle standardisée, qui est le résultat d'un travail conjoint, va permettre d'améliorer la collaboration et la communication. Elle couvre les dangers liés à l'alimentation et aux expositions environnementales et professionnelles. Comme l'a indiqué le Secrétaire, la procédure opérationnelle standardisée est un document évolutif qui pourra être actualisé sur la base de l'expérience acquise et des commentaires hautement appréciés des membres du Conseil de Direction. Ce document sera partagé avec la FAO et les autres agences des Nations Unies collaborant avec l'OMS et le CIRC sur un certain nombre de priorités en matière de santé mondiale, telles que le cancer du col de l'utérus.

Mme LÜBBEN (Allemagne) demande si, au vu de la question posée par le représentant du Japon sur le statut juridique de la procédure opérationnelle standardisée et de la réponse fournie par la représentante du Bureau du Conseiller juridique de l'OMS, le Conseil de Direction souhaite modifier le paragraphe 14 du Document GC/60/13 et le paragraphe 2 de la résolution GC/60/R7 en remplaçant « approuve » par « prend note avec satisfaction ».

Le Dr CHAO (Etats-Unis d'Amérique) approuve la suggestion de la représentante de l'Allemagne et demande par ailleurs qu'il soit fait référence, dans la résolution, à une matrice de mesure et à la mise en place d'un groupe de travail composé de membres du CIRC, de l'OMS et des Etats participants.

Le SECRETAIRE déclare que, dans l'hypothèse de la création d'un groupe de travail, il sera nécessaire d'en définir le mandat.

Mme HERNANDEZ (Canada) demande si la procédure opérationnelle standardisée s'appliquera au Réseau d'évaluation des risques des substances chimiques de l'OMS.

Le SECRETAIRE répond qu'il a été décidé que la procédure opérationnelle standardisée se concentrerait sur ces deux domaines principaux que constituent l'identification de la cancérogénicité des produits et l'évaluation des risques ; le Dr Straif pourra fournir des informations supplémentaires sur l'évaluation des risques des substances chimiques.

Le Dr STRAIF (Responsable de la Section Synthèse des données et classification) explique que, depuis qu'il a rejoint le CIRC en 2001, la collaboration avec l'OMS a toujours été très bonne et que des représentants de l'OMS sont régulièrement invités à participer aux réunions des Monographies; comme l'a expliqué le Secrétaire, la question est de déterminer le niveau stratégique approprié auquel la participation de l'OMS doit intervenir. Concernant les domaines spécifiques couverts par la procédure opérationnelle standardisée, il a été décidé que celle-ci se concentrerait en priorité sur les deux domaines présentant le plus grand potentiel d'amélioration; quoi qu'il en soit, en matière de sécurité des substances chimiques, il collabore avec le Programme international sur la sécurité des substances chimiques de l'OMS depuis 15 ans environ et peut garantir que, chaque fois qu'il en a la possibilité, il assiste aux réunions d'évaluation des Fiches internationales de sécurité chimique.

Le SECRETAIRE ajoute que le principe de base consistant à éviter les doublons et les évaluations apparemment contradictoires qui pourraient en découler s'appliquera également au domaine de la sécurité des substances chimiques. Les domaines couverts par la procédure opérationnelle standardisée font toutefois l'objet de préoccupations particulières.

Le Dr HOWELL (Irlande) demande si la proposition relative à la mise en place d'un groupe de travail va être inscrite dans une résolution et si une ligne budgétaire a été prévue pour son financement.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) fait remarquer que la demande faite au Directeur par le Conseil de Direction dans la résolution GC/59/R2 d'élaborer « des procédures opérationnelles standard pour améliorer la coordination et la communication en matière d'identification des facteurs de risque de cancer et d'évaluation des risques encourus » a été satisfaite. La rédaction d'un autre projet de résolution sur le sujet demandant au Centre de faire quelque chose de complètement différent risque de donner l'impression que le Conseil de Direction ne sait pas ce qu'il veut. Comme cela a été souligné dans les discussions en cours, la procédure opérationnelle standardisée provisoire est appelée à évoluer : à ce stade, la mise en place de nouveaux contrôles ou mécanismes peut être une réponse disproportionnée au problème qui a été identifié, celui-ci s'étant produit très rarement durant les 50 ans d'existence du Centre. Comme le Secrétaire l'a indiqué, il serait préférable d'évaluer la procédure opérationnelle standardisée après une ou deux années de mise en pratique avant de décider de la nécessité de mettre en place des indicateurs de mesure plus stricts ou des groupes de travail pour contrôler sa mise en œuvre. Il encourage le Conseil de Direction à renoncer à modifier le projet de résolution sur ce point afin d'éviter toute contradiction au niveau des demandes adressées au Centre.

Le PRESIDENT est d'accord avec le représentant du Royaume-Uni sur le fait qu'il n'est pas nécessaire de modifier le projet de résolution, celui-ci stipulant que la « Procédure opérationnelle standardisée provisoire », qui est un document évolutif, sera « mise à jour en fonction des nouvelles consultations et de l'expérience ».

Le Dr CHAO (Etats-Unis d'Amérique) demande que le projet de résolution soit lu au Conseil de Direction.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Mécanismes de coordination et de communication entre le CIRC et l'OMS – au niveau opérationnel et de la direction » (GC/60/R7) :

#### Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/13 « Mécanismes de coordination et de communication entre le CIRC et l'OMS, tant au niveau opérationnel que de la direction »,

- 1. PREND NOTE des progrès réalisés en termes de collaboration entre le CIRC et l'OMS en vue de renforcer la coordination au niveau de l'évaluation des risques et du niveau de risque et au niveau de la communication de ces évaluations ;
- 2. APPROUVE la « Procédure opérationnelle standardisée provisoire », décrite dans le Document GC/60/13 (Annexe 1) comme base à la mise en place d'un processus de coordination entre le CIRC et l'OMS en matière d'évaluation des dangers et des risques, sachant toutefois qu'il s'agit d'un document qui sera mis à jour en fonction des nouvelles consultations et de l'expérience acquise dans son application ;
- 3. NOTE les nombreuses collaborations très positives entre le CIRC et l'OMS dans de nombreux domaines liés à la lutte contre le cancer ; et
- 4. APPUIE le Directeur dans les discussions stratégiques qu'il mène avec les responsables de l'OMS dans le but de renforcer la coopération dans les domaines de priorité mutuelle.

Le Professeur MURPHY (Australie) indique qu'il partage l'opinion du représentant du Royaume-Uni : le Directeur collabore activement avec l'OMS et d'excellents progrès ont été réalisés dans le cadre de cette relation bilatérale. La procédure opérationnelle standardisée telle qu'elle est proposée est provisoire et il ne voit aucune raison de ne pas avaliser le projet de résolution existant.

Le PRESIDENT demande si des membres souhaitent proposer des modifications de la résolution.

Le Dr CHAO (Etats-Unis d'Amérique), faisant référence au second paragraphe, est d'accord sur le fait que, comme l'a proposé la représentante de l'Allemagne, le terme « approuve » devrait être remplacé par « prend note de » ; par ailleurs, la mention « en tant que document évolutif » pourrait être ajoutée après « sera mis à jour ».

Le PRESIDENT, s'exprimant en tant que représentant du Danemark, appuie la proposition consistant à ajouter la mention « en tant que document évolutif ».

Le SECRETAIRE demande une clarification sur la différence existant entre les termes « approuve » et « prend note de » ainsi que sur les implications pour le Directeur du CIRC et ses homologues de l'OMS : il est important que le Centre comprenne qu'il doit mettre en application la procédure opérationnelle standardisée.

Mme KRANAWETTER (Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) explique que, d'un point de vue juridique, le terme « approuve » sous-entend un accord tandis que le terme « prend note de » est neutre.

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) indique qu'il souhaite pour sa part approuver la procédure opérationnelle standardisée, sachant qu'il s'agit d'un « document évolutif » qui sera actualisé ultérieurement. Il pense que le Conseil de Direction doit fermement exprimer son accord concernant la mise en œuvre de la procédure opérationnelle standardisée conformément à la demande initiale qu'il avait adressée au Centre.

Le Professeur IFRAH (France) indique que, comme l'a souligné le représentant du Royaume-Uni et du fait que la procédure opérationnelle standardisée est appelée, en tant que document évolutif, à être mise à jour, il serait opportun de demander au CIRC et à l'OMS de poursuivre leur travail sur cette procédure. Par conséquent, il pense également qu'il faut conserver le terme « approuve ».

Le Professeur ROMUNDSTAD (Norvège) soutient la position exprimée par les représentants de la France et du Royaume-Uni.

Le Dr BIFFONI (Italie) indique qu'il soutient l'utilisation du terme « approuve » et que le terme « prend note de » est selon lui trop neutre : un compromis pourrait être trouvé en utilisant le terme « apprécie ».

Le Dr ARORA (Inde) suggère que la mention « document évolutif » soit remplacée par la mention « document de travail ».

Le Professeur MURPHY (Australie), le Dr MENDES PEREIRA (Brésil), le Professeur MELBYE (Danemark) et le Professeur ESKOLA (Finlande) souhaitent conserver le terme « approuve » dans le paragraphe 2.

Le PRESIDENT note qu'une majorité de membres sont pour le maintien du terme « approuve ». Il préfère par ailleurs la référence à un « document évolutif » plutôt qu'à un « document de travail ».

Le Dr PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) déclare qu'il n'est pas certain de la nécessité d'inclure une référence à un « document évolutif » : il est évident que la procédure opérationnelle standardisée va évoluer puisque le paragraphe 2 mentionne déjà qu'elle sera mise à jour.

Le Dr CHAO (Etats-Unis d'Amérique) indique qu'elle est d'accord avec l'utilisation du terme « approuve » et de la mention « document évolutif » ou « document en évolution ».

Le Dr STEBER-BÜCHLI (Suisse), Rapporteur, est quant à elle en faveur de l'utilisation de la mention « document de travail » et du terme « approuve ».

Mme KRANAWETTER (Juriste principale, Bureau du Conseiller juridique de l'OMS) suggère que la mention « document évolutif » soit insérée avant « sera mis à jour... ».

A la demande du PRESIDENT, le RAPPORTEUR donne lecture de la version modifiée du paragraphe 2 du projet de résolution :

« APPROUVE la « Procédure opérationnelle standardisée provisoire », décrite dans le Document GC/60/13 (Annexe 1) comme base à la mise en place d'un processus de coordination entre le CIRC et l'OMS en matière d'évaluation des dangers et des risques, sachant toutefois qu'il s'agit d'un document évolutif qui sera mis à jour en fonction des nouvelles consultations et de l'expérience acquise dans son application ; »

La résolution ainsi modifiée est adoptée.

# 6. RAPPORT FINANCIER, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET ETATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 : Point 15 de l'Ordre du jour (Document GC/60/7)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances), illustrant ses remarques à l'aide de diapositives, indique que le Rapport financier du Centre a été établi conformément au Paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC et que les états financiers sont conformes aux Normes comptables internationales du service public (IPSAS). Comme cela est expliqué dans la Note 2.5 de la section Notes afférentes aux états financiers du Document GC/60/7, et conformément aux recommandations du Commissaire aux Comptes, de légères modifications ont été apportées à la présentation des informations dans l'Etat I relatif à la situation financière du Centre et dans l'Etat IV relatif aux flux de trésorerie afin de clarifier la situation concernant les créances courantes et non courantes. En réponse aux recommandations du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, le CIRC a introduit en 2017 une Déclaration relative au contrôle interne.

Le Commissaire aux Comptes ne peut assister à la présente session. Toutefois, les auditeurs ont rendu un avis sans réserve. Parallèlement à l'audit des états financiers du CIRC, les auditeurs ont passé en revue certains processus opérationnels du Centre et reconnu les efforts importants réalisés par la direction et le personnel du CIRC afin de garantir la conformité au Règlement financier du CIRC et aux Règles de gestion financière de l'OMS.

Le Commissaire aux Comptes a émis quatre recommandations concernant les Accords de recherche en collaboration (CRA) et la Déclaration relative au contrôle interne. Cette dernière a été mise en œuvre comme indiqué dans le Document <u>GC/60/7</u>. Les processus de recrutement du CIRC ont été vérifiés et aucune recommandation n'a été émise.

Six recommandations de l'exercice précédent concernant la planification du travail de la Section Soutien à la recherche (SSR) et du système de développement et de gestion des performances (PMDS) ont été mises en œuvre et closes durant la période de référence.

Concernant la situation financière globale du Centre, si l'on excluait la portion non capitalisée du passif relatif aux avantages sociaux du personnel (principalement l'Assurance-maladie après cessation de service (ASHI)), le solde positif serait de 2,6 millions d'euros.

Le Budget ordinaire total (le budget de base du Centre) pour l'exercice biennal 2016–2017 a été approuvé à 43,414 millions d'euros, dont 0,5 million d'euros a été financé par le Fonds spécial du Conseil de Direction et le montant restant de 42,914 millions d'euros, par les contributions statutaires des Etats participants. Les contributions statutaires pour 2016 ont été payées en totalité et un montant représentant 97,83% du montant des contributions a été recouvré pour 2017. Près de la moitié du montant des contributions statutaires pour 2018 a déjà été payée. Les activités planifiées pour 2016–2017 ont bien avancé et le budget approuvé a été entièrement utilisé. Un solde minime de 0,32 million d'euros a été reporté sur 2018. Le Conseil de Direction a autorisé l'utilisation jusqu'à concurrence de 0,5 million d'euros du Fonds spécial du Conseil de Direction pour couvrir les fluctuations des taux de change durant l'exercice biennal : 243 000 euros ont été utilisés à ce jour. Une redéfinition des priorités budgétaires a eu lieu au niveau des six Objectifs du Centre dans la limite de 15% approuvée par le Conseil de Direction.

Le Fonds de roulement est utilisé pour couvrir les arriérés des contributions des Etats participants. Le Fonds n'a pas été utilisé en 2017 mais a reçu des paiements supplémentaires au titre des arriérés payés par les Etats participants. Il est ainsi passé de 1,193 million d'euros à 3,326 millions d'euros au cours de l'exercice.

Le solde du Fonds spécial du Conseil de Direction s'élevait à 11,197 millions d'euros à la fin 2017, contre 12,146 millions d'euros au début de l'exercice. Le Fonds a reçu des recettes diverses, dont les contributions statutaires du Maroc non inscrites au budget. Le produit de la vente des publications a augmenté : le processus de publication des *Blue Books* s'est en effet intensifié, passant d'un volume publié par an à deux volumes en 2016 et trois volumes en 2017. Les déductions du compte incluent les pertes de change et les dépenses d'investissement approuvées par le Conseil de Direction.

Le Compte des Contributions volontaires comprend les contributions à objet spécifié et sans objet spécifié. Une augmentation du montant des contributions volontaires, dont la majeure partie provient des subventions de recherche octroyées par concours, est souhaitable à l'avenir. Le Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme est lié au Compte des Contributions volontaires. Le Centre est autorisé à percevoir jusqu'à 13% de coûts indirects, ou de dépenses d'appui au programme, sur les contributions volontaires. Le solde de clôture du Fonds est de 4,15 millions d'euros, 1,5 million d'euros étant mis de côté pour le projet Nouveau Centre.

Le Compte Passif non capitalisé au titre des avantages du personnel comprend le passif non capitalisé relatif aux avantages du personnel découlant de la mise en application de la norme IPSAS39. Le passif net total non capitalisé s'élève à 56,764 millions d'euros, le passif relatif aux avantages sociaux postérieurs à l'emploi (la portion non capitalisée de l'Assurance-maladie après cessation de service (ASHI)) s'élevant quant à lui à 59,759 millions d'euros<sup>1</sup>. L'estimation de

<sup>1</sup> Le montant total du passif au titre des avantages du personnel s'élève à 62,487 millions d'euros (et inclut le passif à court terme de 0,852 million d'euros, le passif à long terme de 1,876 million d'euros et le passif non capitalisé de 59,759 millions d'euros correspondant à l'ASHI). Ce montant est compensé par le solde du Fonds disponible de 5,723 millions d'euros, résultant en un passif net total au titre des avantages du personnel de 56,764 millions d'euros.

\_

l'Assurance-maladie après cessation de service est effectuée par des actuaires externes et gérée par l'OMS via un compte couvrant l'ensemble du personnel de l'OMS (y compris le personnel de l'OPS et de l'ONUSIDA). Cette évaluation est soumise aux fluctuations des taux de change entre le dollar américain et l'euro, même si la valeur de l'euro s'est appréciée depuis 2016. Le Centre est affecté par des aspects de l'évaluation qui échappent à son contrôle, tels que les hypothèses de base concernant les taux de mortalité ou l'augmentation prévue des coûts médicaux. Le montant du passif est inquiétant ; le Centre contrôle en permanence la situation et des discussions avec l'OMS ont lieu concernant les hypothèses sur lesquelles se base cette évaluation. Afin de combler le déficit budgétaire, l'OMS a adopté un scénario d'augmentation faible des cotisations qui devrait permettre de combler la totalité du déficit d'ici 2050, même si cette politique est évaluée à la lumière des pratiques ayant cours au sein du système des Nations Unies et peut évoluer à l'avenir. Des informations supplémentaires sur l'ASHI sont disponibles dans le Document GC/60/Inf.Doc. No.4.

Mme HERNANDEZ (Canada) indique que l'avis sans réserve du Commissaire aux Comptes constitue une reconnaissance importante des efforts déployés par le Centre afin de garantir transparence et responsabilité. La mise en conformité avec les normes IPSAS a nécessité un gros travail au cours des dernières années et constitue une réalisation majeure. Le fait que, pour la première fois en quatre ans, les comptes affichent un léger excédent et qu'aucun problème significatif n'a été observé au niveau du contrôle interne en 2017, est encourageant. Le fait que le passif correspondant à l'Assurance-maladie après cessation de service continue d'augmenter et que les hypothèses utilisées pour calculer ce passif n'inversent pas cette tendance est très inquiétant. Des mesures créatives doivent être prises pour résoudre ce problème.

Mme LÜBBEN (Allemagne) salue la présentation clairement structurée des états financiers et demande que ce format soit également appliqué aux versions futures du Rapport financier. Elle demande si des mesures permettant de répondre au problème du non-paiement des contributions, telles que l'application de sanctions, existent.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) accueille favorablement le Rapport et les conclusions du Commissaire aux Comptes. Il est très préoccupé par le passif à long terme résultant de l'Assurance-maladie après cessation de service, le montant étant beaucoup trop élevé. Il est impératif d'étudier les solutions adoptées dans les autres organisations et de mettre en place un plan à long terme clair : le Centre peut par exemple envisager de revoir à l'avenir les types de contrats de travail proposés à son personnel.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) explique qu'en général, la plupart des agences des Nations Unies, dont le CIRC, ont des actifs au titre de l'assurance-maladie du personnel (SHI) couvrant environ 30% de leur passif ASHI non capitalisé; cette valeur est ainsi de 34% pour l'OMS, d'environ 46% pour l'ONUSIDA et de 20% pour l'OPS. L'ONUSIDA a une proportion d'actifs SHI supérieure car elle a décidé d'augmenter son fonds ASHI via d'autres sources, mais le CIRC n'est pas en mesure d'agir de la sorte. Le Centre et l'OMS travaillent en étroite collaboration avec le bureau d'actuariat afin de surveiller la situation et de déterminer à quel moment ils seront en mesure de combler le déficit budgétaire. Certaines agences des Nations Unies n'ont pas d'accords de financement relatifs aux avantages du personnel. En 2016, le passif au titre des avantages du personnel représentait 82,45% du passif

total pour les Nations Unies et 77,37% pour le CIRC. Le passif total au titre des avantages du personnel s'élevait à plus de 4,4 milliards de dollars américains pour les Nations Unies et à 52 791 millions de dollars américains pour le CIRC.

Le Dr LANDESZ (Directeur de l'Administration et des Finances) indique qu'il sera impossible de réduire le passif ASHI à long terme en l'espace de quelques années. Un modèle de financement mettant l'accent sur le principe de solidarité et l'équité intergénérationnelle est actuellement envisagé, tout comme le passage à un modèle de financement à 75% qui couvrirait 100% du passif correspondant aux anciens employés et 50% du passif correspondant aux futurs employés. Le programme ASHI de l'OMS, qui offre les mêmes avantages à l'ensemble du personnel Professionnel et des Services généraux, est sans doute l'un des plus généreux du système des Nations Unies. A l'avenir, il conviendrait peut-être d'envisager également une réduction du niveau de certains avantages. Le Centre continuera de rendre compte de la situation au Conseil de Direction.

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) répond à la représentante de l'Allemagne que si les contributions statutaires restent impayées pendant plus d'un an, elles sont alors considérées comme des « arriérés ». Conformément à l'Article VIII du Statut du CIRC, si un Etat participant a des arriérés d'un montant égal ou supérieur au montant des contributions dû au titre de l'exercice financier précédent, ses droits de vote au Conseil de Direction sont suspendus. Le Centre collabore très étroitement avec les Etats participants ayant des arriérés afin de convenir d'un calendrier de remboursement.

Le Dr DE ANDRÉS MEDINA (Espagne) indique qu'il est persuadé que le Centre fait tout son possible pour trouver une solution au problème et ne remet pas en question le principe de solidarité. Néanmoins, une approche radicale est nécessaire pour résoudre le problème structurel que constitue le passif ASHI afin d'assurer la pérennité du CIRC et la poursuite du travail remarquable qu'il réalise.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 » (GC/60/R8) :

#### Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/7 « Rapport financier, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 »,

- 1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son avis ;
- 2. REMERCIE le Secrétariat pour les informations complémentaires qu'il a fournies sur les engagements au titre de l'Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI) et sur le problème du financement (Document GC/60/Inf.Doc. No.4); et
- 3. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

La résolution est adoptée.

## 7. RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL, 2016-2017 : Point 16 de l'Ordre du jour (Document GC/60/10)

Le Dr LE CALVEZ-KELM, Présidente du Comité de Santé et Sécurité au travail (OHSC), indique que le Comité est composé de 16 membres représentant chaque laboratoire, les groupes d'épidémiologie et les Services intérieurs. Le médecin du personnel et la Responsable de la sécurité en laboratoire jouent également un rôle essentiel au sein de l'OHSC. Le Comité se réunit régulièrement tous les deux ou trois mois afin de discuter des questions liées à la santé et à la sécurité au sein du CIRC, dans le but de fournir les meilleures conditions de travail possibles. Le procès-verbal établi à l'issue de chaque réunion est communiqué à l'ensemble du personnel du CIRC.

Le Centre accueille chaque année quelque 100 nouveaux arrivants qui assistent tous à une introduction générale à la sécurité présentée par la Responsable de la sécurité en laboratoire ; ceux qui vont travailler dans les laboratoires du CIRC (environ 30 à 40 chaque année) reçoivent en plus une formation consacrée aux règles de sécurité et aux bonnes pratiques de laboratoire.

Le Comité a concentré ses efforts sur les stratégies de lutte contre la sédentarité, qui constitue un risque important pour la santé, en organisant notamment un challenge du podomètre. Une formation aux premiers secours a été dispensée aux membres du personnel du CIRC intéressés : celle-ci a été financée conjointement par l'Association du Personnel et les participants.

Un processus de signalement en ligne des incidents et accidents du travail a été mis en place ; celui-ci est accessible par le médecin du personnel, la Responsable de la sécurité en laboratoire et la Présidente de l'OHSC. L'objectif de ce dispositif est d'optimiser les conditions de travail et de minimiser et d'éviter les accidents liés aux risques. L'OHSC a passé en revue le processus d'évaluation et de gestion des risques professionnels et a recommandé la création d'un document-cadre d'évaluation des risques qui servira de base à la mise en place de plans d'action concrets destinés à prévenir et à réduire au maximum ces risques. D'autres améliorations incluent l'introduction d'un nouveau modèle de blouse de laboratoire offrant une meilleure protection ainsi qu'une amélioration de l'évaluation des risques et du suivi du personnel travaillant dans le laboratoire L3. Une formation a été dispensée aux nouveaux utilisateurs de l'autoclave du laboratoire L3.

Concernant la radioprotection, l'utilisation de radio-isotopes est devenue très rare et la convention d'utilisation des radio-isotopes délivrée par « l'Autorité de Sûreté Nucléaire » française est valable jusqu'en mai 2019. Une autorisation similaire délivrée par la « Commission de Génie Génétique » française et relative à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés est quant à elle valable jusqu'en novembre 2018.

Concernant la sécurité en laboratoire, une évaluation du bon fonctionnement des sorbonnes, des hottes chimiques, des postes de sécurité microbiologiques et des centrifugeuses a été réalisée en 2017 et les réparations nécessaires ont été effectuées. L'introduction en 2017 du « Code de bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du CIRC » constitue une amélioration majeure visant à renforcer le respect des bonnes pratiques de laboratoire et la prise de conscience des responsabilités de chacun.

Trois incidents se sont produits dans les laboratoires au cours de la période biennale et des mesures ont été prises afin d'éviter que de tels incidents se reproduisent. Cinq accidents du travail ont été signalés ; les circonstances de ces accidents ont été évaluées et les mesures appropriées ont été prises.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport biennal du Comité de Santé et Sécurité au travail, 2016–2017 » (GC/60/R9) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le « Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail (OHSC), 2016–2017 », tel qu'il figure au Document GC/60/10,

- 1. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs mis en place pour préserver la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
- 2. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

La résolution est adoptée.

### 8. RAPPORT SUR LA POLITIQUE DU CIRC EN MATIERE DE LIBRE ACCES A SES PUBLICATIONS : Point 19 de l'Ordre du jour (Document GC/60/8)

Mme LEE (Gestionnaire des connaissances, Groupe Communication), illustrant ses remarques à l'aide de diapositives, indique que la Politique de publication en libre accès du Centre, entrée en application en janvier 2015, a eu un effet positif sur la proportion d'articles disponibles gratuitement dès leur publication grâce au paiement par le CIRC des frais de publication (APC). La proportion d'articles en libre accès immédiat (« voie dorée » dans le cas des articles publiés dans une revue entièrement en libre accès ou « voie hybride » dans le cas des articles en libre accès grâce au paiement des APC dans une revue sur abonnement) est passée de 28% en 2014 à 43% en 2017.

Dans sa résolution GC/57/R11, le Conseil de Direction a approuvé l'attribution d'un financement du Fonds spécial du Conseil de Direction destiné à couvrir les frais de publication des articles en libre accès pour la période 2015–2017. Ce financement a également permis de couvrir les frais de publication des articles en libre accès de l'année 2018. Au total, le Fonds spécial a permis de financer 39 articles, soit 9% des 429 articles publiés selon la voie dorée et la voie hybride entre 2015 et 2018 (six articles en 2015, 10 articles et une série d'articles en libre accès sur le cancer dans les pays d'Amérique centrale et du Sud en 2016 et 23 articles en 2017). Le Secrétariat invite le Conseil de Direction à approuver l'attribution, par le Fonds spécial du Conseil de Direction, d'un montant maximum de 50 000€ par an pendant deux ans (2019 et 2020) pour la publication en libre accès. Le Conseil scientifique a appuyé cette demande.

Le Dr LOWY (Etats-Unis d'Amérique) demande si, du fait de l'importance que revêt le travail du Centre en matière de santé publique, il serait possible de négocier une baisse voire la gratuité totale des frais de publication des articles.

Mme LEE (Gestionnaire des connaissances, Groupe Communication) explique que le Centre, de même que le siège de l'OMS, concentre actuellement ses efforts sur le renforcement de la protection des droits d'auteur. Les gouvernements français et allemand, entre autres, ont récemment échoué à empêcher les revues de facturer à la fois des frais d'abonnement et des frais de publication ; il est peu probable que le Centre réussisse là où ils ont échoué.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Rapport sur la politique du CIRC en matière de publication en libre accès » (GC/60/R12) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/8 « Rapport sur la politique de publication en libre accès du CIRC », et

Considérant le soutien du Conseil scientifique (Document GC/60/4),

- 1. APPROUVE l'attribution d'un montant maximum de 50 000€ par an pendant deux ans (2019 et 2020) pour les publications en libre accès, ce montant étant prélevé sur le Fonds spécial du Conseil de Direction sous réserve de liquidités suffisantes ; et
- 2. REMERCIE le Secrétariat pour son Rapport.

La résolution est adoptée.

## 9. ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS ET RAPPORT SUR LA REPARTITION DES INTERETS : Point 21 de l'Ordre du jour (Document GC/60/14)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) attire l'attention sur les subventions et contrats d'un montant annuel supérieur à 100 000€ qui ont été acceptés par le Directeur lors de l'exercice précédent (voir Document GC/60/14). Il n'y a aucun projet nécessitant une approbation préalable. Le revenu des intérêts, d'un montant total de 3813€, a été réparti en deux subventions en 2017 conformément aux exigences du donateur, la Fondation Bill et Melinda Gates.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts » (GC/60/R14) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/60/14 « Acceptation des subventions et contrats »,

- 1. PREND NOTE du rapport a posteriori sur les subventions et les contrats acceptés par le Directeur, figurant dans le Document GC/60/14 ;
- 2. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et
- 3. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

La résolution est adoptée.

### 10. ACCEPTATION DES DONS : Point 22 de l'Ordre du jour (Document GC/60/15)

Mme SANTHIPRECHACHIT (Responsable de l'Administration et des Finances) indique que des dons non assortis de conditions d'un montant total de 146,85€ ont été reçus en 2017. Il est désormais possible d'effectuer des dons en ligne par l'intermédiaire du site internet du Centre. Comme cela a été indiqué précédemment par le Secrétaire, un don substantiel a été reçu en 2018. Celui-ci sera évoqué plus en détail lors de la prochaine session du Conseil de Direction.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Acceptation des dons » (GC/60/R15) :

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/60/15 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

La résolution est adoptée.

La séance est levée à 18h00.